

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2020

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 473

présenté par

Mme Bergé, Mme Rist, M. Rebeyrotte, Mme Provendier, Mme Bureau-Bonnard, Mme Galliard-Minier, M. Chalumeau, M. Sorre, Mme Gomez-Bassac, Mme Colboc, Mme Racon-Bouzon, Mme Cazarian, M. Cormier-Bouligeon, Mme Pételle, Mme Brulebois, Mme Brugnera, Mme Piron, M. Freschi, M. Kerlogot, M. Testé, Mme Gregoire, Mme Rilhac, Mme Brocard, Mme Jacqueline Dubois, M. Gouffier-Cha, Mme Cariou, Mme Beaudouin-Hubiere, Mme Cloarec-Le Nabour, Mme Bourguignon, Mme Dufeu, M. Baichère, Mme Vidal, Mme Peyron, Mme Dominique David, Mme Kerbarh, Mme Fabre, Mme Khattabi, Mme Robert, Mme Grandjean, Mme Krimi, M. Maillard, M. Bois, M. Anato, M. Studer, Mme Lang, M. Le Bohec, Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Goulet et Mme Mörch

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport, le 1^{er} juin 2020 au plus tard, quant aux mesures qu'il compte prendre pour sursoir aux jours de franchises applicables au titre de l'allocation d'assurance chômage des intermittents du spectacle, dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L.3131-15 du code de la santé publique.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif des jours de franchises salaires qui existe actuellement dans le cadre de l'assurance chômage des intermittents du spectacle prive d'allocations les intermittents qui ont effectué un grand nombre d'heures l'an passé. Il brise ainsi la logique assurantielle qui devrait permettre aux cotisants du système de bénéficier d'un régime de protection adapté.

Ainsi, de nombreux intermittents du spectacle aujourd'hui privés d'activité à cause de l'épidémie de Covid-19, peuvent rester plusieurs mois sans ressource en raison des jours de carence accumulés qui leur sont applicables au titre de l'assurance chômage.

Le présent amendement demande au gouvernement la remise d'un rapport sur ce qu'il entend faire pour sursoir au plus vite aux jours de carence jusqu'à la réouverture des lieux culturels.